

« AIDER LES JEUNES POUR LEUR PREMIERE DECLARATION »

ENVOI, DEPUIS 2 ANS, D'UNE LETTRE POUR AIDER LES JEUNES A SOUSCRIRE LEUR PREMIERE DECLARATION DE REVENUS

Début mai, la Direction générale des impôts adressera un courrier personnalisé à environ 500 000 personnes âgées de 22 à 26 ans qui étaient, l'année précédente, rattachées au foyer fiscal de leurs parents. Certaines vont, en effet, être amenées à souscrire pour la première fois une déclaration de revenus.

Cette lettre vise à **aider les jeunes dans leur première démarche de civisme fiscal en leur proposant une offre de service en ligne sur impots.gouv.fr** :

- possibilité de se procurer une déclaration de revenus,
- d'effectuer une simulation du calcul de l'impôt,
- de s'assurer que l'imposition personnelle est plus avantageuse que le maintien du rattachement (quand ce dernier est encore possible si la limite d'âge n'est pas atteinte),
- de consulter la documentation fiscale complète,
- de poser des questions personnalisées avec l'assurance d'une réponse dans les 48 h.

Chaque destinataire de cette lettre se verra attribuer un numéro de télédéclarant qui figurera avec son numéro fiscal sur le courrier. Ces informations lui seront utiles pour déclarer en ligne ses revenus.

Si le jeune préfère déclarer sur papier, il est souhaitable qu'il utilise l'étiquette autocollante qui lui est fournie, afin de lui garantir une bonne qualité de service.